



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 41164

Texte de la question

M. Marcel Rogemont attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur le devenir du CREPS de Dinard. Les personnels du CREPS sont inquiets quant à l'avenir de leur emploi. En effet, si la décision de supprimer le CREPS de Dinard a été reportée, il n'en reste pas moins que de nombreuses incertitudes demeurent. Quelle mission le CREPS de Dinard va-t-il se voir confier ? Qu'en est-il du personnel s'occupant de la formation et de l'accueil du mouvement sportif ? Il lui demande de bien vouloir indiquer quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le ministère chargé des sports a lancé en 2008 une réforme concernant la restructuration de ses établissements publics nationaux (EPN). Cette démarche vise à les recentrer sur deux missions prioritaires : l'accueil des sportifs de haut niveau, afin de permettre la réussite de leur double projet (sportif et d'insertion socioprofessionnelle) ; l'offre de formation aux diplômés conduisant aux métiers de l'animation et du sport, dans le secteur monopolistique (activités en environnement spécifique), et dans les secteurs où l'offre de formation privée (associative ou marchande) est encore insuffisante. Compte tenu des nouvelles priorités ministérielles, le conseil régional de Bretagne s'est donné pour objectif de contribuer avec l'État à mettre en place une nouvelle politique sportive en faveur du sport de haut niveau, complémentaire de sa politique volontariste et de celle des autres collectivités de Bretagne en faveur du sport pour tous qui ont contribué, ces dernières décennies, à faire de la Bretagne la région la plus sportive de France. Afin de répondre aux besoins de la Bretagne dans les domaines de l'accompagnement global du sport de haut niveau, des formations et de l'accueil de stages, il a été convenu de maintenir une activité sur le site du CREPS de Dinard, en partenariat avec les collectivités territoriales, en créant un « Campus de l'excellence sportive » en Bretagne. Ce campus permettra à la Bretagne d'initier une nouvelle forme d'organisation et de fonctionnement dans le domaine du sport. Ainsi, des négociations ont été conduites sous l'égide du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, avec les différents partenaires intéressés (collectivités territoriales, communes de Dinard, de Rennes et le mouvement sportif régional) quant aux modalités de mise en oeuvre de la nouvelle structure de gestion du « Campus de l'excellence sportive » en Bretagne prévue au 1er septembre 2010. Ces négociations ont conduit à la signature d'un protocole fixant les participations respectives à ce projet dans le respect des prérogatives et missions de chacun.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Rogemont](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41164

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 984

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3466